



DEC122898DGDS

Décision portant renouvellement des unités propres de service

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu l'avis émis par le comité d'orientation et de surveillance et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Décide :

Art. 1. - Sont renouvelées à compter du 01 janvier 2013 les unités propres de service suivantes :

**Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)**

*Délégation Alsace*

UPS n°3156

Intitulé : Centre de neurochimie

Directrice : Mme Marie-France BADER, directeur de recherche

Section : 25

**Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)**

*Délégation Centre-Est*

UPS n°3112

Intitulé : Gestion de l'Institut Carnot ICEEL de Nancy

Directeur : M. Michel SARDIN, Professeur

Section : 10

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

*Délégation Ile-de-France Est*

UPS n°2259

Intitulé : Cultures, Langues, Textes

Directeur : M. Bernard CARON, directeur de recherche

Sections : 38, 32, 34, 35

Institut de rattachement : Institut national des sciences de l'univers (INSU)

*Délégation Ile-de-France Ouest et Nord*

UPS n°850

Intitulé : Comité inter-régional méditerranée

Directrice : Mme Véronique CHAGUE, ingénieur de recherche

Section : 19

Art. 2. - Le mandat des directrices, des directeurs nommés à l'article 1 prend effet au 01 janvier 2013.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 décembre 2012

Le président  
Alain FUCHS